

RÉVISION DU SPR (Site Patrimonial Remarquable)

Point d'étape – Juin 2024

LA RÉVISION DU SPR MENÉE EN PARALLELE DU PLU

La municipalité a souhaité faire évoluer le SPR qui règlemente l'aspect patrimonial des autorisations de travaux pour la faire coïncider avec le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU). La révision du SPR a donc été prescrite par délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2024.

OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU SPR

Les objectifs poursuivis par la municipalité et développés dans la délibération de lancement sont les suivants :

● Favoriser la rénovation des logements :

La rénovation énergétique des logements du centre bourg est encadrée par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain démarrée en 2023. Une évolution des règles doit permettre de favoriser les travaux pour l'isolation des bâtiments et les apports de lumière tout en apportant des réponses au besoin de logements socialement accessibles.

● Mieux hiérarchiser les règles entre le bourg et les hameaux :

Une plus grande différenciation du règlement est à prévoir entre le centre bourg, où l'homogénéité du patrimoine fait la fierté de Mens, et la zone périphérique, entrées de bourg hétéroclites et zones pavillonnaires tout en préservant la qualité paysagère.

● Favoriser la transition écologique :

Une évolution des règles doit permettre de favoriser l'intégration des énergies renouvelables, notamment en périphérie du centre bourg et permettre une renaturation des espaces publics.

● Simplifier le règlement :

Une simplification du règlement est attendue et sa révision sera complétée par des documents d'accompagnement pédagogiques.

● Associer la population :

Des temps de concertation seront organisés pour sensibiliser les habitants aux valeurs patrimoniales et aux enjeux de rénovation qualitative du bâti ancien.



MODALITÉS DE CONCERTATION

Les modalités de concertation prévues pour la révision du SPR sont les suivantes :

- Diffusion d'un **questionnaire** pour évaluer le ressenti vis-à-vis du SPR actuel,
- Organisation d'au moins **2 réunions publiques**,
- **Information** sur le **site internet** et le **bulletin municipal**,
- Réalisation d'**ateliers participatifs** et d'une **balade urbaine**,
- **Échanges** avec les associations, professionnels et la commission locale du Site Patrimonial Remarquable,
- Réalisation d'une **enquête publique** en fin de procédure.

AVANCEMENT DES ÉTUDES

Une première phase d'évaluation du SPR actuel et de son fonctionnement a débuté. Elle s'accompagnera d'un partage des enjeux et du diagnostic patrimonial et paysager avec la population au travers de temps d'échanges au début de l'été.

PREMIERS TEMPS DE CONCERTATION

La première réunion publique du PLU organisée le Jeudi 13 juin à 18h30 sera également l'occasion d'expliquer le rôle du SPR et de sa révision. Une visite du bourg et des hameaux sera organisée le 9 juillet à 18h30 accompagnée par les chargés d'étude pour échanger sur les enjeux liés au patrimoine et au paysage de Mens.

